

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1486**

commune (s) :

objet : Marché subséquent - Travaux de cloisons, revêtement, peintures sur les ouvrages et les installations des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et leurs bâtiments annexes - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010**Décision n° B-2010-1486**

objet : **Marché subséquent - Travaux de cloisons, revêtement, peintures sur les ouvrages et les installations des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et leurs bâtiments annexes - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0474 du 1er décembre 2008, le Bureau a autorisé la signature de l'accord-cadre pour les travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 4 : cloisons, peinture, avec les entreprises Estrat Bonche, Meunier, Folghera et Belay, Botta, Scoccini (mandataire du groupement Scoccini/Erba).

Le présent rapport a pour objet l'attribution des travaux de cloisons, revêtement, peintures, sur les ouvrages et les installations des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et leurs bâtiments annexes.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par marché subséquent suite à l'accord cadre n° 08A06 travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers - lot n° 4 : cloisons, peinture.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation de l'accord-cadre, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 5 mars 2009, a classé première l'offre, jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise Folghera et Belay pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme, reconductible deux fois une année, sans montant minimum et d'un montant annuel de 70 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2 121-29 et L 2 122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché subséquent à bons de commande pour les travaux de cloisons, revêtement, peintures, sur les ouvrages et les installations des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et leurs bâtiments annexes et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Folghera et Belay sans montant minimum et pour un montant annuel maximum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC.

2° - La dépense maximale annuelle à hauteur de 70 000 € HT sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2010, 2011 et 2012 sur diverses imputations de la section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.